



**Franco BASSANINI**, Président de Cassa di Depositi e Prestiti

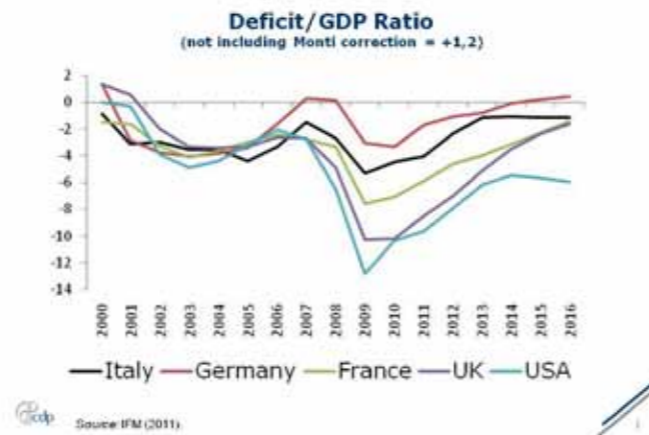
“

**Franco BASSANINI** : Hier, le Sénat italien a approuvé la réforme constitutionnelle qui établit la règle de l'équilibre du budget, par 250 sénateurs pour et 14 contre. Il y a quinze jours, la réforme avait été adoptée par la Chambre des députés avec la même majorité.

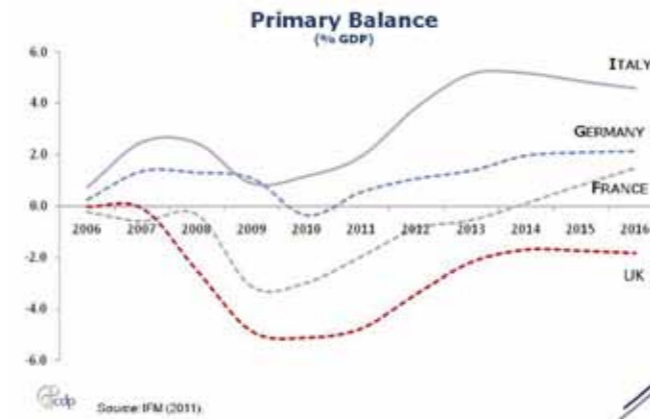
La réforme établit la règle du déficit zéro ajusté par rapport au cycle économique à partir de 2014, y compris le déficit des collectivités territoriales et de tout autre établissement public. La réforme italienne est donc plus rapide et plus sévère que la réforme espagnole et allemande, et même que la règle établie par le Conseil européen la semaine dernière. Cette réforme constitutionnelle est presque achevée (personne ne doute quelle sera approuvée en deuxième lecture avec la même large majorité). Elle doit évidemment encore produire ses effets. Peut-on pour autant considérer que l'Italie a rempli son devoir ? J'ai préparé quelques slides pour vous donner une réponse fiable.

Nous observons sur la première *slide* le rapport entre le déficit et le GDP avant les corrections du gouvernement Monti, qui sont déjà en vigueur. Il convient donc de

corriger ces chiffres en retranchant 1,2 % de dépenses à partir de 2012. Avec ces nouvelles corrections, l'équilibre du budget sera atteint en 2013, soit une année avant l'objectif fixé par la règle constitutionnelle, et même en cas de cycle économique modérément négatif.



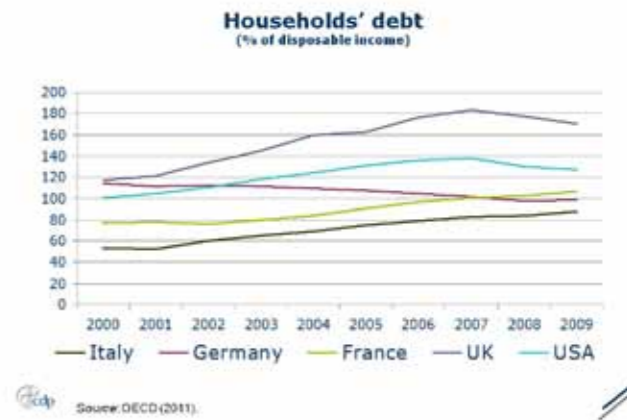
La *slide* suivante présente la balance primaire du budget. Nous observons que l'Italie a déjà une bonne avance par rapport au Royaume-Uni, à la France et même à l'Allemagne, et va l'augmenter dans les prochaines années.



La dette publique italienne par rapport au GDP est plus élevée que celle des autres pays européens. Notons cependant que l'écart se maintient, voire se réduit. Les estimations pour les prochaines années montrent que l'écart se réduira encore plus. Elles montrent aussi que la dette des Etats-Unis par rapport au GDP dépassera avant 2020 la dette italienne. Si nous appliquons les définitions d'Eurostat à la dette publique américaine, alors nous observerions que la dette publique des Etats-Unis est d'ores et déjà au-dessus de celle de l'Italie.

Depuis 1994, des avances primaires remarquables ont contribué à la réduction de la dette italienne qui avait surmonté le 120 % du GDP. Les séries historiques des taux d'intérêt sur la dette publique montrent que l'Italie a bien surmonté une longue période où les taux étaient proches de 10 %. La crise a fait remonter la dette publique italienne au niveau de la moitié des années 1990. Mais avec des avances primaires élevées cette dette peut être maîtrisée. En plus, il s'agit d'une dette qui est maintenant pour 61 % dans les mains des ménages et des institutions italiennes.

La dette des ménages en Italie comme le montre la *slide* suivante est beaucoup moins élevée que la dette des familles des Etats-Unis et du Royaume-Uni, et un peu moins élevée de la dette des ménages allemands. Si nous cumulons la dette publique, la dette des ménages et la dette des institutions financières, l'Allemagne et la France sont mieux positionnées que l'Italie, mais l'écart est faible. Cependant, l'Italie est bien mieux placée que les Etats-Unis et que le Royaume-Uni.



En ce qui concerne la richesse des ménages, *slide* suivante, les Italiens sont les plus riches d'Europe.



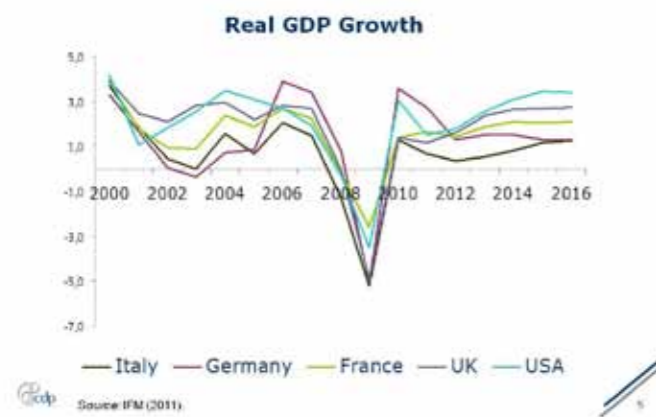
Les exportations italiennes, ont été sévèrement affectées par la crise, de même que les exportations des autres pays étudiés, sauf l'Allemagne. Mais, cette année la reprise des exportations italiennes a été brillante.

Il n'existe pas, en Italie, de bulle immobilière, à l'inverse de l'Espagne.

Pendant la crise et jusqu'à maintenant, les banques italiennes n'ont pas eu besoin de soutien public. Les mesures de soutien à l'économie pendant la crise ont été très faibles. Seuls les derniers décrets du Gouvernement Monti, à côté des réductions des dépenses publiques et augmentation des recettes fiscales, visent à la croissance économique.

Nous constatons donc que l'Italie a fait ses devoirs, a bien réalisé ce à quoi elle s'était engagée, a bien rempli ses obligations en termes de finance publique et de budget. Pourquoi donc le *spread* de la dette souveraine italienne est-il encore de 500 points au-dessus de celui de la dette de l'Allemagne, du Royaume-Uni et des Etats-Unis ?

La réponse est – à mon avis – assez simple. La *slide* suivante montre que le taux de croissance de l'Italie est bien au-dessous de celui des autres pays de la comparaison, de même que la productivité du travail. L'épargne des familles est en train de se réduire depuis 2010.



**Jean-Paul BETBEZE** : Merci Franco. Nous avons analysé avec vous les problèmes d'excès de règles, et de règles qui provoquent la crise.

Vous avez parlé indirectement du paradoxe de la situation italienne, avec des ménages qui ont de l'argent, des entreprises qui vont bien et des banques sous pression.

Il existe effectivement de nouvelles règles de l'OBA qui sont des règles pro-cycliques, qui font se détériorer la situation lorsque les crises se présentent. Je pense comme vous qu'une réflexion sur les règles est essentielle.

L'autre élément que vous soulignez est que l'Italie a fait son devoir.

**Franco BASSANINI** : Elle a fait son devoir en retard.

**Jean-Paul BETBEZE** : L'enjeu est donc de consolider et d'homogénéiser les pratiques.

Je passe la parole à **Monsieur de Fontaine Vive**.



Le véritable problème de l'Italie n'est donc plus la dette publique, c'est la croissance économique et la compétitivité. Hier, le centre d'études économiques du Medef italien a prévu une récession de 1,6 % en 2012.

Qu'est-ce qu'on devrait donc faire ? Tout d'abord, je pense qu'il ne faut pas imposer à l'Italie une règle budgétaire plus sévère de celle qui a été établie par le Conseil européen pour tous les pays de l'Eurozone. En fait, on demande maintenant à l'Italie d'aller au-delà de cette règle, avec des mesures pro-cycliques qui risquent de déclencher une spirale de récession.

Ensuite, il convient de réfléchir au sujet des règles qui pénalisent la croissance de l'Italie, mais aussi celle de l'Europe entière. Je pense à Solvabilité II, à Bâle III, à certaines règles de la nouvelle Autorité bancaire européenne et à certaines règles comptables. La stabilité financière est une condition sine qua non de la croissance ; mais une croissance soutenue est la condition d'une stabilité financière durable et soutenable à moyen terme. Il convient donc de chercher des règles capables de défendre la stabilité financière sans pénaliser la croissance.

Enfin, nous devrions réfléchir au rôle de la BCE. L'une des raisons de la crise de l'Euro est l'absence d'une Banque Centrale Européenne qui puisse jouer le même rôle que la Banque d'Angleterre ou la Federal Reserve.

En conclusion, il me paraît essentiel de ne pas tuer le malade lorsqu'il a fait son devoir.



**Philippe DE FONTAINE VIVE**,  
Vice-Président de la Banque  
Européenne d'Investissement  
(BEI)



**Philippe DE FONTAINE VIVE** : Je précise que mon discours ne constituera pas une publicité pour la Banque Européenne d'Investissement. Si vous souhaitez connaître les activités de la BEI, je vous invite à consulter nos brochures et notre site Internet, et je suis à votre disposition pour en discuter. Il me paraît plus intéressant de croiser ce regard européen avec l'état des lieux français.

Je ne dirai donc qu'un mot de la BEI. Il s'agit de la Caisse des Dépôts des Européens. Nous n'avons ni monopole de dépôt, ni monopole de livret. En se gérant bien, sans monopole, il est possible de financer l'économie européenne. A travers notre activité, nous pouvons avoir un regard sur cette décennie de LOLF.

Comme Alain Lambert et Jean-Paul Delevoye, je ne peux que me féliciter des efforts mis en œuvre depuis une dizaine d'années pour rationaliser et mettre en perspective la question budgétaire.

Je me pose cependant la question de savoir si nous sommes arrivés à adopter une démarche de qualité, et non pas seulement de régularité, de la dépense publique. Cette question me semble au cœur de votre séminaire. Je suis très heureux et très surpris de démarrer ce colloque par un éclairage européen.

Le premier éclairage européen qui me vient à l'esprit est que les dix ans de la LOLF correspondent aux dix ans de l'euro. Autant pour l'euro, il s'agit d'une décennie gagnée, autant pour les procédures budgétaires françaises, je me demande si la dernière décennie n'est pas perdue. C'est de cette question dont j'aimerais parler à travers les éclairages de la Banque Européenne d'Investissement.

Tous les efforts réalisés grâce à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) sont mieux connus de vous que de moi. Je n'entrerai pas dans le détail.

Si j'observe le tableau de bord de l'emploi public réalisé par le Centre d'Analyse Stratégique en 2010, je constate que la France se situe dans une position moyenne-haute pour son taux d'administration. Nous comptons en France 90 emplois publics pour 1 000 habitants. En Allemagne, ce chiffre est de 50. Dans l'OCDE, l'emploi public est en moyenne de 15 %, là où la France est à 22 %. Seuls les pays nordiques sont comparables (Finlande, Danemark, Suède et Norvège). Nous sommes confrontés à une exception française dans le paysage de l'Europe continentale qu'il est intéressant d'analyser.

Je ne reviens pas sur l'incitation du dernier Conseil européen à regarder ces questions budgétaires de près, Stéphanie Riso l'ayant souligné dans son intervention.